

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 94 (1943)
Heft: 1

Rubrik: Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COMMUNICATIONS

Prix du charbon de bois utilisé comme carburant

Le Service fédéral du contrôle des prix a, dans ses prescriptions n° 565 A/42, du 17 septembre 1942, fixé les prix du charbon de bois aux différents stades de la production et du commerce. De ces prescriptions, nous ne retiendrons ici que les prix du charbon brut et ceux du produit prêt à l'emploi dans les gazogènes. Les qualités indiquées sont celles fixées officiellement par la « Section du bois ».

Charbon de bois brut, livré aux entreprises de manutention et aux revendeurs-grossistes par 10 tonnes, franco entreprise ou station ferroviaire de plaine :

qualité I	4240 fr.
» II	3740 »
» III	3575 »

Charbon de bois manutentionné, prêt à l'emploi dans les gazogènes, livré au consommateur :

- a) en wagons d'origine complets, franco station du destinataire : 52,50 à 60,50 fr. par 100 kg., suivant la qualité;
- b) en catégories de quantités, franco domicile du destinataire : 56,50 à 72 fr. par 100 kg., suivant la qualité et la quantité;
- c) marchandise prise aux stations distributrices (en paquets) : qualité I, 73 ct.; qualité II, 67 ct.; qualité III, 65 ct. par kilo.

CHRONIQUE

Confédération

Conférence des chefs des départements forestiers cantonaux. Le 3 décembre 1942 s'est réunie à Zurich, sous la présidence de M. Frey, conseiller d'Etat à Lucerne, la conférence des chefs des départements forestiers cantonaux. Deux sujets importants étaient à l'ordre du jour : la gestion de nos forêts, si fortement mises à contribution depuis trois ans, et l'approvisionnement du pays en bois.

Après un exposé de M. E. Hess, inspecteur fédéral des forêts, la conférence a reconnu que, sans une gestion très intensive, nos boisés surexploités s'en iraient rapidement à la ruine. Il faut maintenant donner à l'inspecteur forestier la possibilité de diriger tous les travaux culturels dans les forêts publiques et dans les forêts privées les plus importantes. Pour cela, le développement du service forestier de plusieurs cantons s'avère nécessaire. La conférence a invité l'Inspection fédérale des forêts à prendre contact avec les cantons pour examiner de plus près les mesures à prendre.

Le chef de la section du bois de l'Office fédéral de guerre de l'industrie et du travail, M. Petitmermet, fit ensuite un exposé sur l'état